

Province de Québec
Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Avis Public

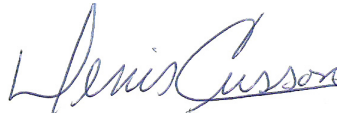
Avis public est, par les présentes, donné par monsieur Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

QUE le règlement numéro 195, dont l'objet est d'encadrer l'occupation du domaine public, a été adopté le 10 septembre 2022 par le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

QUE le règlement numéro 195 entre en vigueur à compter du 13 septembre 2022 ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du dit règlement sur le site web de la Municipalité, www.ileverte-municipalite.com ou au bureau municipal, au 6201, chemin de l'Île, ou en obtenir copie les mardis, mercredis et jeudis entre 9 h 00 et 16 h 30 à compter du 14 septembre 2022.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce treizième jour de septembre deux mille vingt-deux.



Le directeur général et greffier-trésorier,
Denis Cusson